ASSISTANCE PUBLIQUE HÔPITAUX DE PARIS

ARRÊTÉ n° 2019 / 176

Modifiant la composition de la commission médicale d'établissement de l'Assistance publique - hôpitaux de Paris

Le directeur général de l'Assistance publique - hôpitaux de Paris,

Vu le code de la santé publique, notamment ses articles R. 6144-3-1 et R. 6144-4,

Vu le règlement intérieur de l'Assistance publique - hôpitaux de Paris, notamment son annexe 1,

Vu l'arrêté n° 2015-135 du 22 décembre 2015 modifié fixant la liste des membres élus à la commission médicale d'établissement de l'Assistance publique - hôpitaux de Paris,

Vu l'arrêté n° 2019-030 du 3 juillet 2019 modifiant l'organisation interne de l'AP-HP,

Vu les résultats de l'élection partielle organisée pour élire les représentants des directeurs médicaux de DMU à la commission médicale d'établissement de l'Assistance publique - hôpitaux de Paris, proclamés le 4 septembre 2019,

ARRÊTE

Article 1er :

La liste des membres élus de la commission médicale d'établissement de l'Assistance publique - hôpitaux de Paris est modifiée comme suit :

Collège n° 1 – représentants des directeurs médicaux de DMU

Titulaires : Pr ADAM René, Pr APARICIO Thomas, Pr CARIOU Alain, Pr CLÉMENT Olivier, Pr COHEN Yves, Pr LÉVY Rachel, Pr PAWLOTSKY Jean-Michel, Pr PUYBASSET Louis, Pr RICARD Jean-Damien, Pr TEILLET Laurent.

Suppléants : aucun.

Article 2 :

Le mandat des représentants des directeurs médicaux de DMU susnommés prendra fin le 22 décembre 2019, date de la fin du mandat des membres de la commission médicale d'établissement.

Fait à Paris, le 30 SEP. 2019

Martin HIRSCH